



## Municipalité de Saint-Bonaventure

---

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

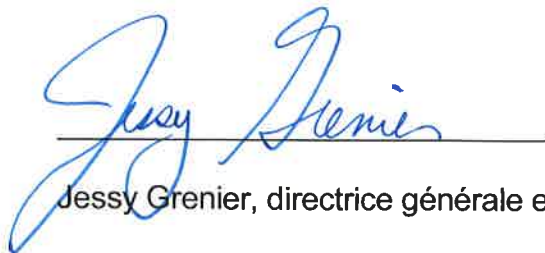
### **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Bonaventure, QUE:**

Lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 334-2022 ayant pour objet de fixer les taux de taxes et les conditions de perception pour l'exercice financier 2022.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal au 1155, rue Principale aux heures d'ouverture.

Donné à Saint-Bonaventure ce 3<sup>ème</sup> jour du mois de février 2022.



---

Jessy Grenier, directrice générale et greffière-trésorière